



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 18 décembre 2020

COVID-19 : FACE A UNE FORTE REPRISE EPIDEMIQUE, LA PREFETE DE LA SOMME DECIDE DE MESURES ADMINISTRATIVES DESTINEES A RENFORCER LES MESURES DE PROTECTION DE LA POPULATION CONTRE LA COVID-19

Les derniers chiffres disponibles ce vendredi 18 décembre 2020 marquent une dégradation rapide de la situation sanitaire de notre département.

Il est en effet constaté une progression de nouveaux cas de personnes testées positives à la Covid-19 et une forte augmentation du taux d'incidence : alors que le taux était de 83 le 4 décembre, il s'élève aujourd'hui à près de 109 (nombre de nouveaux cas positifs détectés pour 100 000 habitants sur une période de sept jours).

Toutes les catégories d'âge évoluent défavorablement mais le département de la Somme voit l'incidence des plus de 65 ans évoluer de façon préoccupante : alors que le taux était de 141 au 4 décembre, il s'élève aujourd'hui à près de 201.

Le virus se transmet à nouveau de plus en plus : alors que le taux de reproduction régional était de 0,52 au 4 décembre, ce taux s'élève aujourd'hui à 0,79.

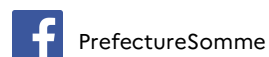
La répercussion dans nos établissements et lieux d'hébergement collectif est déjà constatée, avec un nombre important de clusters en EHPAD notamment. Il est à noter que les services de réanimation ont déjà une forte activité, liée en majorité à une prise en charge de patients non COVID.

Cette forte reprise de l'épidémie s'explique par un relâchement des comportements, visibles dans les lieux et sur la voie publique, et par la forte augmentation des interactions sociales favorisée par la période des fêtes de fin d'année.

Face à l'évolution de cette situation, la Préfète de la Somme a décidé de renforcer les mesures de protection des populations. Les contrôles seront intensifiés dans les espaces publics pour que les mesures barrières soient mieux respectées. Les installations qui avaient été autorisées à titre dérogatoire doivent être arrêtées (chalets de Noël, manèges, attractions, etc.). Ces mesures seront effectives à compter de samedi 19 décembre 2020, à 20h.

Service communication et représentation de l'État

Tél : 03 22 97 81 48
Mél : pref-communication@somme.gouv.fr



51, Rue de la République
80000 Amiens

Un délai de 24h est laissé aux acteurs locaux pour s'organiser.

La Préfète est consciente des difficultés et des déceptions causées par ces mesures.

Ces décisions sont justifiées par l'alerte effectuée par l'Agence régionale de santé dans le cadre de la conférence stratégique zonale ce vendredi 18 décembre.

Le respect de l'arrêté préfectoral pris pour l'application de ces mesures fera l'objet de contrôles par les forces de l'ordre.

La préfète de la Somme en appelle à la responsabilité de chacun.